

Module : Réseau social et choix du conjoint

Objectif : Travail sur la compréhension des consignes, l'argumentation et la structuration de la réponse

Doc. 1 Répartition des femmes en couple selon leur groupe social et celui de leur conjoint (en %)

GROUPE SOCIAL DE L'HOMME	GROUPE SOCIAL DE LA FEMME							Total
	Agricultrice	Indépendante non agricole	Cadre ou profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employée	Ouvrière	Sans activité professionnelle	
Agriculteur	72,1	3,7	1,4	2,3	2,4	3,7	5,6	5,6
Indépendant non agricole	4,4	37,9	8,7	8,7	8,8	7,0	8,7	9,6
Cadre ou profession intellectuelle supérieure	1,6	9,7	47,1	24,4	9,5	3,7	10,5	13,1
Profession intermédiaire	3,1	14,0	25,0	31,4	19,7	12,7	11,6	19,4
Employé	4,1	11,2	8,2	13,7	18,8	13,4	14,7	15,3
Ouvrier	14,6	23,3	8,5	18,9	40,6	59,2	46,1	36,3
Sans activité professionnelle	0,1	0,2	1,1	0,6	0,6	0,3	2,8	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : femmes vivant en ménages ordinaires, en couple en 1999 ou ayant déjà vécu en couple.

Source : enquête étude de l'histoire familiale, INSEE, 1999.

Doc. 2 Choisir son conjoint : un choix libre ou contraint ?

« Le lien de participation élective relève de la socialisation extrafamiliale au cours de laquelle l'individu entre en contact avec d'autres individus qu'il apprend à connaître dans le cadre de groupes divers et d'institutions. Les lieux de cette socialisation sont nombreux : le voisinage, les bandes, les groupes d'amis, les communautés locales, les institutions religieuses, sportives, culturelles, etc. [...] Ce lien recouvre plusieurs formes d'attachement non contraint. On peut considérer la formation du couple comme l'une d'elles. L'individu s'intègre à un autre réseau familial que le sien. Il élargit son cercle d'appartenance. Autant, dans le lien de filiation, l'individu n'a pas de liberté de choix ; autant, dans le lien de participation élective, il dispose d'autonomie. Celle-ci reste toutefois encadrée par une série de déterminations sociales. Les sociologues et les démographes ont longuement analysé et même confirmé récemment la tendance à l'homogamie – à savoir, la probabilité de choisir un conjoint de même origine sociale. Les lieux de sociabilité sont

encore aujourd'hui clivés socialement, si bien que la chance de rencontrer son conjoint ou sa conjointe dans un milieu social très différent est faible. Dans ces conditions, la liberté peut paraître relative, mais il demeure que le conjoint n'est plus, sauf exception, imposé par la famille. »

Serge Paugam, *Le lien social*, coll. « Que sais-je ? », PUF, 2010.

Synthèse à partir de ces deux documents : Le choix du conjoint est-il libre ou contraint ?